

TONINFO

Dossier d'information
Nouvelle antenne
dans votre commune

Bulletin municipal de Saint-Antonin du Var—N° 192— AOUT 2025



Code Siret : 000048121 000 00
Adresse de la commune : 200 Route de Lorgues
Commune : 83110 SAINT ANTONIN DU VAR
(83110)

« LE » DOSSIER

Depuis quatre ans, l'opérateur ORANGE, exprime sa ferme intention d'implanter une antenne relais de téléphonie sur notre commune.

Un premier dossier datant de l'automne 2021, qui envisageait une implantation sur le terrain communal à proximité immédiate de la station d'épuration Masseboeuf/Roselière, n'avait pas été suivi d'effet . Au regard des observations légalement exploitables et scientifiquement avérées et opposables, après exploitation du rapport d'une commission « ad hoc » chargée d'analyser les observations émises par le public, et avoir , in fine, recueilli l'avis consultatif du conseil municipal, le maire avait signifié à l'opérateur qu'il ne signerait pas la DP valant autorisation d'urbanisme pour la réalisation du projet. La Société s'était ralliée aux arguments avancés et n'avait pas déposé de recours. Nos interlocuteurs nous ont alors fait savoir qu'ils poursuivraient leurs investigations sur le domaine privé pour répondre au besoin de développement et d'amélioration du réseau dans notre secteur. Ils l'ont fait!

Le 15 juillet 2025, nous avons reçu le fameux DIM (Dossier d'information de la mairie) nous indiquant qu'un nouveau projet nous était proposé sur un terrain privé, à quelques encablures du site pressenti antérieurement.

Le DIM accompagné de l'étude de simulation des ondes électromagnétiques a été communiqué au public par mails (plus de 400 destinataires) et sur le site internet de la commune. Les documents sont ainsi consultables en ligne et sur place en mairie. Les observations émises en retour sont reportées « in extenso » , sur un registre ouvert à cet effet.

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

- Les consultations du public vont se poursuivre jusqu'au 14 août 2025
- L'opérateur ORANGE adressera sa DP vers le 15 août (1 mois après la réception du DIM)
- Le maire disposera alors d'un délai maximum d'un mois pour signer ou refuser la DP
- Dans l'intervalle, en fonction de la nature et du contenu des observations du public, une réunion conjointe conseil municipal/commission pourrait éventuellement être mise sur pied pour les analyser et émettre un avis consultatif à l'attention du maire
- Fort de ces éléments d'appréciation, ce dernier devra alors prendre sa décision.

Comme il m' a été donné de le préciser par ailleurs, personne ne tiendra mon stylo en cet instant là et ma main ne tremblera pas lorsqu'il s'agira de signer.

A titre de curiosité, pour juger de la marge d'initiative du maire en ce type de dossier. Il suffit de taper sur le moteur de recherche « Un maire peut il s'opposer à l'installation d'une antenne relais »

Une multitude d'études et de jurisprudences rendent compte de l'étroitesse de la fenêtre de tir .

Bien cordialement

SB

INFOS LOCALES

A noter sur
votre agenda

Samedi 30 août
à 10 heures 45
**Inauguration de
l'extension de l'école**
Visite des locaux
Buffet apéritif



DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

En raison de la vétusté de ses équipements, la piscine de l'établissement communal « Lou Cigaloun » a été entièrement reconstruite.

Elle est désormais aux dimensions localement règlementaires (8 x 4 mètres) et équipée de matériels plus modernes et performants. Cette opération, d'un montant d'environ 60 000€, a été cofinancée par la commune et par la communauté d'agglomération DPVa, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 21 581.92 €. Merci !



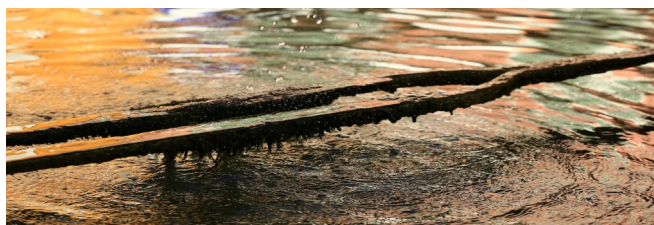
Résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne, commune par commune



En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Les Agences Régionales de Santé vous permettent d'accéder directement aux résultats du contrôle sanitaire de l'eau locale. Rendez vous sur le site avec ce lien :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



EAU-ASSAINISSEMENT-SPANC

Contact client : DPVa Pôle Clientèle SUD

Services Techniques :

4156 Route Nationale 7 ZA de la Condamine

83550 VIDAUBAN

Horaires d'accueil :

lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 -

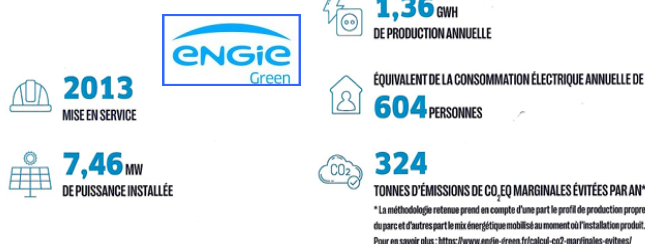
Fermé le jeudi

Téléphone : 04 13 35 46 46

Email : servicesdeseaux.saintantonin@dracenie.com

LETTRE D'INFORMATION ANNUELLE

**Centrale solaire
de Saint Antonin**



OCCUPATION DE L'ESPACE CULTUREL

Sauf imprévu de dernière minute, les activités associatives pourront à nouveau se dérouler dans l'espace culturel à compter du **lundi 15 septembre**.

La répartition des créneaux sera arrêtée avant la fin du mois d'août, après arbitrage de quelques demandes concomitantes.

ROULEZ+VITE
il reste
ENFANTS
et CHATS

**A TOUS LES CINGLES DU VOLANT
A TOUS LES FADAS DE LA VITESSE
REFLECHISSEZ UN PEU AVANT LE DRAME**

Enlèvement des encombrants : Vendredi 08 & 22 Aout 2025—Inscription 48 heures avant : 04 94 04 42 08.

INFOS GÉNÉRALES

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83

Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises

ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93

(anonymat et confidentialité des échanges)

 RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h et les jeudi de 7h30 à 9h30

Vacances d'été La ligne d'écoute téléphonique sera fermée jusqu'au dimanche 17 août inclus. Reprise le 18

MaPrimeRénov' rouvrira fin septembre, de façon limitée et avec des règles beaucoup plus strictes

Face à une « avalanche » de demandes et une hausse des « fraudes », l'exécutif avait décidé, il y a un peu plus d'un mois, de fermer temporairement le guichet consacré aux rénovations d'ampleur. Le guichet rouvrira le 30 septembre pour les propriétaires très modestes, mais avec de nouvelles conditions d'accès aux aides bien plus restrictives. Les aides seront recentrées et revues à la baisse : plafonds abaissés et recentrage sur les passoires énergétiques.

Cadastre solaire du Var

Mesurez le potentiel solaire de votre toiture en quelques clics !

En tant qu'acteur de la transition énergétique, TE83 (ex SYMIELEC) met à disposition des acteurs publics, des particuliers et des professionnels, un cadastre solaire permettant de visualiser le potentiel de production solaire sur toitures et parkings.

Cet outil, gratuit et accessible à l'ensemble des Varois, permet par une simple géolocalisation de découvrir le potentiel solaire d'un site.

Il offre une première approche pour évaluer la pertinence d'un projet d'installation de panneaux solaires, qu'ils soient photovoltaïques ou thermiques (pour la production d'eau chaude sanitaire).

Lien <https://cadastre-solaire.te83.fr>



SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME Après une commission mixte paritaire (CMP) conclusive le 3 juillet, la future loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement a été définitivement adoptée au Sénat le 9 juillet. L'Assemblée nationale doit encore se prononcer à la rentrée pour que le texte soit figé.

Au final, le texte sorti de la CMP modifie plus de 50 articles du Code de l'urbanisme.

En voici quelques extraits :

1. La modification simplifiée devient la norme, et la révision, réservée aux seules évolutions structurantes, impactant les documents d'orientation. Objectif affiché : accélérer et sécuriser ces procédures au coût considérable pour les collectivités.
2. Suppression de l'évaluation environnementale pour certaines procédures de modification des PLU (rectification d'une erreur matérielle ; réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser)
3. Facilitation du recours à la participation du public par voie électronique à la place de l'enquête publique pour l'évolution des documents d'urbanisme, un dossier papier devant néanmoins être mis à disposition en mairie.
4. Solarisation, permis multisites, biens sans maître font aussi l'objet de modifications à la marge
5. Délais, sécurisation, recours abusifs : un contentieux rationalisé
6. Durcissement des sanctions en cas de travaux irréguliers.

La ministre a ajouté : « ce texte n'est qu'un début : beaucoup reste à faire, notamment pour alléger le millefeuille de la planification ». Des travaux complémentaires seront lancés dans les prochains mois « pour revoir nos codes et nos procédures, sans oublier la transposition de nombreux textes européens et le prochain projet de loi de finances : nos modèles économiques et fiscaux devront sans doute être ajustés ».

DIVERS



Théâtre GUIGNOL de Maxime Stenegre les 4 et 5 août 2025

Les modalités de représentation de ce spectacle de tradition dans notre commune, seront précisées par voie d'affichage public préalable, à la charge du prestataire lui-même.

★ **Vendredi 15 Août** ★
20H00
à St Antonin du Var

PISTOU

14h00
Grand concours de pétanque

Egalement :
petite restauration
et boissons
sur place

Petite tombola

Animation musicale
100Watts
Et soirée mousse

Mousse

20€

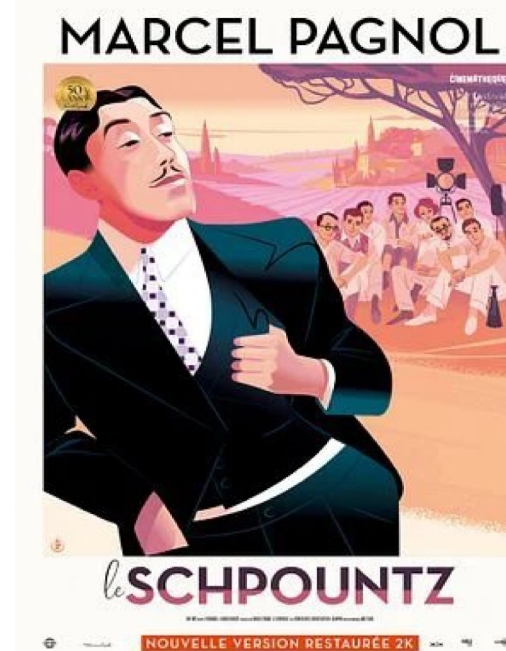
Apéritif / Pistou / fromage / dessert compris
(n'oubliez pas vos assiettes et couverts)

Pour le **Pistou** : Réservation **avant le 8 Août** :
Tickets en vente au Relais des Mousquetaires et à la poste
ou paiement en ligne à helloasso comité des fêtes saint antonin

Réservation de table par mail

Contact : comitefetes.stantonin@gmail.com

CINE PLEIN AIR à St ANTONIN parc J. Fustier
16 août séance 21h00



Le film sera précédé d'un documentaire rétrospectif sur Marcel Pagnol
Le SCHPOUNTZ : Synopsis
Jeune commis épicier un peu mythomane, Irénée, à qui le cinéma a tourné la tête, est convaincu qu'il deviendra un acteur célèbre. Il rencontre une équipe de tournage qui lui réserve une plaisanterie cruelle. Il arrive aux studios plein d'espoir...

UNIVERS BIEN-ETRE 3H—INAUGURATION Vendredi 22 août 2025 de 16 h 30 à 21 h 00

Centre L'Univers Bien-Être 3H - 310 chemin de la Tuvelière, 83510 Saint-Antonin-du-Var
Venez découvrir l'Association L'Univers Bien-Être 3H (Happiness, Health & Herbs) et devenez acteur d'un monde plus sain, plus solidaire et plus humain. Entrée libre—Contact : Cat Cheng DEMONT – 07 82 41 36 33



Ces deux animation sont programmées pour le DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

Un programme détaillé vous sera communiqué en temps opportun, mais les inscriptions (0€) pour réserver un emplacement sont d'ores et déjà ouvertes.
Tel : 04 94 04 42 08 ou saint.antonin.mairie@orange.fr

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Le Petit Marché

Nos sympathiques commerçants du mercredi matin au square Jean Fustier vous réserveront le meilleur accueil et vous proposeront des produits de qualité toujours servis avec le sourire et dans la bonne humeur. Ne les oubliez pas. Merci !



Au square Jean Fustier. **En août** Mercredi 13 & 27
Et à partir du 10 septembre, tous les mercredis de 10 à 12

MEDIABUS de DPVa